



15ème législature

Question N° : 32417	De M. Philippe Gosselin (Les Républicains - Manche)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > santé	Tête d'analyse >Renforcement des soins oncologiques de support	Analyse > Renforcement des soins oncologiques de support.
Question publiée au JO le : 22/09/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 12/01/2021 Date de renouvellement : 27/04/2021 Date de renouvellement : 28/09/2021 Date de renouvellement : 18/01/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Philippe Gosselin attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le renforcement des soins oncologiques de support. Lors du vote de la loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2020, le ministère avait annoncé un renforcement des soins de support dans ce domaine afin de garantir l'accès à un accompagnement aussi bien physique que psychologique en créant un parcours d'accompagnement vers l'après-cancer. Les ARS pourront désormais financer des organismes sélectionnés afin qu'ils organisent un parcours dédié qui pourra comprendre un bilan motivationnel et fonctionnel d'activité physique pour lever les freins à la pratique de l'activité physique (réalisé sur la base des recommandations de la HAS) ainsi qu'un bilan psychologique, un bilan nutritionnel et des consultations de suivi. 10 mois après son adoption, alors que l'année 2020 approche de sa fin, les décrets d'application permettant la mise en place des parcours ne sont toujours pas parus ! Ce sont donc les patients qui se trouvent oubliés et pénalisés, moralement atteints. Si la crise sanitaire que la France vit préoccupe beaucoup les différentes institutions, il importe de ne pas oublier les patients qui souffrent de pathologies reconnues et attendent que les politiques publiques soient appliquées. Il lui demande donc quand le Gouvernement entend publier les décrets d'application et rendre enfin effectif ce parcours de soins.